

CONDITIONS GENERALES DE VENTES FORMATIONS INTRA-ENTREPRISE

GENERALITES

La réception de votre commande emporte acceptation sans réserve des conditions générales d'inscriptions aux formations de notre Société stipulées ci-dessous auxquelles il ne pourra être dérogé que par stipulations contraires spécialement prévues dans une confirmation d'inscription émanant de nos services.

INSCRIPTION

Les inscriptions à la session intra-entreprise ne prendront effet uniquement si les conditions générales sont remplies, à savoir :

- à réception de votre commande. Celle-ci devra rappeler les références de la proposition commerciale ci-jointe.

CONVOCATION

Les convocations vous seront établies 3 semaines avant la date de début de réalisation de la formation, sous réserve que les noms des stagiaires nous soient communiqués au préalable. Nous ne garantissons pas l'arrivée des convocations si la commande est passée hors délai.

FACTURE ET ATTESTATIONS

La formation fera l'objet d'une facture. Celle-ci pourra être accompagnée sur demande d'une attestation individuelle de participation à la formation.

En cas d'intervention d'un OPCA (organisme paritaire collecteur agréé), nous indiquer lors de votre confirmation les coordonnées complètes de celui-ci.

PRIX

Le prix de la formation est celui indiqué dans la proposition technique et commerciale ci-jointe.

Il est valable pour une durée variant de 1 à 12 mois selon le délai d'option précisé dans cette même proposition technique et commerciale.

Nos prix sont exprimés hors tous droits et taxes. Tous droits et taxes en sus, au taux normal en vigueur en France métropolitaine, sont à la charge du client facturé.

CONDITIONS DE PAIEMENT

A l'issue de la formation, une facture sera envoyée au destinataire précisé sur le bon de commande du client. Les paiements devront être effectués à réception de la facture par chèque bancaire ou virement bancaire.

Notre Société se réserve le droit après examen du dossier de réclamer, si elle le juge nécessaire, le paiement comptant avant le début de la formation, à réception de votre commande.

ANNULATION

Notre société se réserve la possibilité d'annuler ou de décaler la formation si les effectifs sont insuffisants pour permettre sa conduite pédagogique, et informera alors l'entreprise dans les délais les plus brefs.

Annulation et report : ils doivent impérativement nous parvenir par mail, ou courrier, au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la formation.

- Pour toute annulation de session intra-entreprise parvenue à nos services entre 15 jours et 5 jours ouvrés avant le début du stage, notre Société se verra en droit de facturer une somme équivalente à 50% du prix de la session.
- Pour toute annulation de session intra-entreprise parvenue à nos services moins de 5 jours ouvrés avant le début du stage, notre Société se verra en droit de facturer une somme équivalente à 80% du prix de la session.
- Pour toute annulation de session intra-entreprise parvenue à nos services à partir de la date de début de stage, notre Société se verra en droit de facturer une somme équivalente à 100% du prix de la session.
- En cas de non présentation des stagiaires de la session intra-entreprise à la session concernée, notre Société se verra en droit de facturer une somme équivalente à 100% du prix de la session.
- En cas d'abandon en cours de formation des stagiaires à la session intra-entreprise concernée, notre Société se verra en droit de facturer une somme équivalente à 100% du prix de la session.

RESPONSABILITE

Notre société ne pourra être tenue responsable des dommages immatériels, tels que perte de production, de revenus, de profit ou d'opportunité. Notre responsabilité est en toute hypothèse limitée au prix de la formation.

Dans le cas où la formation se déroule sur le site client, il appartient au client de faire signer un plan de prévention des risques au partenaire d'animation mandaté par notre Société.

Face à un danger grave, imminent et inévitable, le partenaire d'animation mandaté ou Schneider Electric appliqueront leur droit de retrait.

La prestation décrite dans la proposition technique et commerciale jointe se limite à de la formation, et ne saurait comprendre une assistance technique sur les équipements du site client.

LITIGE

En cas de litige quelconque relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, il est expressément attribué compétence au Tribunal d'Instance de Nanterre.

Schneider Electric

LE HIVE

35, rue Joseph Monier

92500 Rueil Malmaison

France

Phone: + 33 (0) 1 41 29 70 00

schneider-electric.com